



**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
AU SEMINAIRE REGIONAL SUR L'UNIVERSALISATION DE  
LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS- MUNITIONS  
Lomé, 22-23 mai 2013**

**Monsieur le Président,**

**Je voudrais pour commencer, exprimer mes sincères félicitations au Gouvernement de la République du Togo, qui en coopération avec les Gouvernements du Ghana et de la Zambie, avec l'appui de la Norvège et du Programme des Nations Unies pour le Développement, pour l'organisation du présent Séminaire.**

**Ce séminaire qui se tient après celui d'Accra en 2012 revêt une importante capitale pour les pays africains étant donné les conséquences néfastes des armes à sous munitions sur les populations en particulier et sur le développement économique et social des Etats en général.**

**Le Gouvernement de la République du Congo toujours respectueux de ses engagements internationaux a signé la Convention sur les armes à sous munitions, le 3 décembre 2008 à Oslo en Norvège.**

**Le projet de loi autorisant la ratification de la CCM, transmis à la Cour Suprême le 23 aout 2010 a obtenu un**

avis favorable de cette haute institution. Son renvoi au Gouvernement a eu lieu en mars 2011 et son adoption par les deux chambres du Parlement interviendra au cours de cette année.

Il est vrai que la procédure de ratification enclenchée depuis 2010 n'est pas arrivée à son terme avant le 31 mars 2011, c'est à dire avant la troisième réunion des Etats Parties, mais elle suit son cours présentement.

Monsieur le Président,

En effet, le 4 mars 2012, l'explosion du dépôt d'armes et de munitions du Régiment des Blindés de Mpila à l'est de Brazzaville a occasionné des dégâts énormes notamment la destruction d'une zone habitée avec pour conséquences des pertes en vies humaines (300 morts), 2300 blessés et 17000 sans abris.

Je saisis cette occasion pour exprimer, une fois de plus, mes sincères remerciements à tous les Amis du Congo, au Service de l'action antimines des Nations Unies et à toutes les Organisations non gouvernementales notamment le britannique MAG, Handicap International, Small Arms Survey, Déminage-Demeter et le Centre International de

déminage humanitaire de Genève pour leur travail exemplaire.

Nos remerciements vont également aux Nations Unies, <sup>ou</sup> à l'OCHA et surtout à l'Union Européenne qui a financé les opérations de dépollution de la zone d'impact grande de 142 hectares, permettant ainsi de neutraliser près de 2,5 millions de munitions non explosées et de petits calibres. Ces opérations ont été réalisées en toute liberté et en toute transparence avec l'appui des cadres des Forces Armées Congolaises formés à cet effet.

Des opérations de destruction se sont déroulées à 60 kilomètres de Brazzaville sur un site isolé. Un numéro de téléphone gratuit est à la disposition des populations pour signaler aux autorités toutes armes ou munitions non explosées, ainsi que des activités de sensibilisation aux risques et aux dangers de telles armes ont été organisées.

Le Gouvernement a également pris des mesures concrètes en ce qui concerne la délocalisation des camps militaires en dehors des villes pour réserver une distance de sécurité suffisante entre les sites militaires et les habitations.

**La République du Congo réaffirme ainsi son engagement à ratifier cet instrument juridique en vue de participer aux efforts effectifs de la communauté internationale de lutter contre l'utilisation, le stockage et le transfert des armes à sous munitions.**

**Elle exprime également son soutien à la mise en œuvre et à l'universalisation de la CCM, conformément au Plan d'Action d'Accra, en même temps qu'elle réitère son engagement à participer à tous les forums organisés à cet effet au double plan régional et international.**

**Je vous remercie.**